



Secrétariat

Distr.  
GÉNÉRALE

ST/SG/AC.10/C.4/5  
2 mai 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT  
DES MARCHANDISES DANGEREUSES  
ET DU SYSTÈME GÉNÉRAL HARMONISÉ  
DE CLASSIFICATION ET D'ÉTIQUETAGE  
DES PRODUITS CHIMIQUES

Sous-Comité d'experts du système général harmonisé  
de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
(10-12 juillet 2002)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIÈME SESSION**

**qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 10 juillet 2002, à 14 h 30**

**Points de l'ordre du jour**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

**Documents**

ST/SG/AC.10/C.4/5  
ST/SG/AC.10/C.4/2001/11  
ST/SG/AC.10/C.4/2001/20  
ST/SG/AC.10/C.4/2001/21  
ST/SG/AC.10/C.4/2001/22  
ST/SG/AC.10/C.4/2001/23  
ST/SG/AC.10/C.4/2001/24  
ST/SG/AC.10/C.4/2001/25  
ST/SG/AC.10/C.4/2001/26  
ST/SG/AC.10/C.4/2001/27

**Points de l'ordre du jour**

**Documents**

- |                                  |                         |
|----------------------------------|-------------------------|
|                                  | ST/SG/AC.10/C.4/2002/1  |
|                                  | ST/SG/AC.10/C.4/2002/3  |
|                                  | ST/SG/AC.10/C.4/2002/4  |
|                                  | ST/SG/AC.10/C.4/2002/5  |
|                                  | ST/SG/AC.10/C.4/2002/6  |
|                                  | ST/SG/AC.10/C.4/2002/8  |
|                                  | ST/SG/AC.10/C.4/2002/9  |
|                                  | ST/SG/AC.10/C.4/2002/10 |
| 3. Travaux en attente ou à venir | ST/SG/AC.10/C.4/2001/28 |
|                                  | ST/SG/AC.10/C.4/2002/2  |
|                                  | ST/SG/AC.10/C.4/2002/7  |
| 4. Mise en œuvre du SGH          |                         |
| 5. Renforcement des capacités    |                         |
| 6. Questions diverses            | SG/SG/AC.10/C.4/2002/11 |
| 7. Adoption du rapport           |                         |

\*\*\*

**Note 1:** Pour des raisons d'économie, il est demandé aux délégations de se rendre à la réunion munies de leur propre exemplaire des documents.

**Note 2:** Les documents peuvent être consultés sur le site Web de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (<http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm>).

**Note 3:** Vu les nouvelles dispositions de sécurité relatives à l'accès au Palais des Nations, les délégations sont priées de faire savoir au secrétariat (Division des transports de la CEE-ONU) leur composition exacte. L'accès au Palais des Nations ne sera possible qu'aux personnes munies d'une carte d'identité délivrée par la Section de la sécurité et de la sûreté, Villa les Feuillantines, 13 avenue de la Paix (voir plan en dernière page).

Les délégués qui ne sont pas munis d'une carte d'identité valide pour la durée de la session sont priés de remplir à l'avance le formulaire d'inscription reproduit en page 7 a posteriori, et de le faire parvenir par télécopie (41 22 917 00 39) ou courrier électronique ([chantal.baudet@unece.org](mailto:chantal.baudet@unece.org)) au moins une semaine avant l'ouverture de la session.

## NOTES EXPLICATIVES

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à la pratique établie, le point 1 de l'ordre du jour est l'adoption de l'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat.

### 2. Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)

À sa deuxième session, le Sous-Comité a examiné le texte du document décrivant le SGH, tel qu'il avait été transmis par le Président du Groupe de coordination du Programme interorganisations sur la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques (IOMC) (ST/SG/AC.10/C.4/2001/11 et -/2001/20 à -/2001/28). Le texte n'est disponible qu'en anglais, à l'exception de la deuxième partie, mais des traductions françaises officielles de certaines parties ou chapitres ont été distribuées sous forme de documents informels au cours de la session (INF.11, INF.12, INF.13, INF.14, et INF.16); ceux-ci sont disponibles sur le site Web du secrétariat. Le Sous-Comité a accepté certaines modifications (ST/SG/AC.10/C.4/4, par. 13 à 46 et annexe) et le secrétariat a été chargé de renuméroter les paragraphes, d'apporter à la présentation les changements nécessaires et de procéder à de légères modifications rédactionnelles en concertation avec le président et les deux vice-présidents (ST/SG/AC.10/C.4/4, par. 46).

Le poste de secrétaire du Sous-Comité n'ayant toujours pas été pourvu, le secrétariat n'a pas pu établir un texte de synthèse avant la date limite de soumission des documents de la session. Le secrétariat devrait toutefois être en mesure d'établir la version définitive du texte avant la troisième session; il a l'intention de le mettre à disposition sur son site Web, sous la forme d'un document informel, en anglais uniquement, dès que celui-ci sera disponible. Les délégations sont priées de télécharger le texte en question et de se munir de leur propre exemplaire pour la session, le texte risquant de ne pas être disponible avant la date limite fixée pour la reproduction des documents.

Ont également été soumises, sur la base des documents existants, les nouvelles propositions de modifications ou de changements rédactionnels ci-après:

ST/SG/AC.10/C.4/2002/3	(Canada, États-Unis d'Amérique et Finlande)
ST/SG/AC.10/C.4/2002/4	(Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Suède)
ST/SG/AC.10/C.4/2002/5	(EIGA)
ST/SG/AC.10/C.4/2002/6	(EIGA)
ST/SG/AC.10/C.4/2002/8	(EIGA)
ST/SG/AC.10/C.4/2002/9	(EIGA)

Conformément à la décision du Sous-Comité, qui envisage la suppression de l'annexe 11 (Mise à l'épreuve des aérosols), à condition que les épreuves qu'elle contient soient incluses dans le Manuel d'épreuves et de critères, auquel le SGH renverrait désormais (ST/SG/AC.10/C.4/4, par. 32), le secrétariat a établi une proposition d'amendement au Manuel

d'épreuves et de critères, qui a également été soumise au Sous-Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses (ST/SG/AC.10/C.4/2002/10).

Un nouveau document (ST/SG/AC.10/C.4/2002/1) a été soumis à propos de l'initiative prise par le Département des transports des États-Unis d'Amérique, qui a entrepris une étude pour savoir si les pictogrammes en forme de losange à bordure rouge prévus dans le SGH étaient satisfaisants (voir également ST/SG/AC.10/C.4/4, par. 12).

### **3. Travaux en attente et à venir**

Le Sous-Comité voudra peut-être déterminer les parties du document sur le SGH qu'il faudrait achever d'ici au terme de la présente période biennale, et assigner les tâches en conséquence. Il manque notamment de nombreux exemples dans les deuxième et troisième parties.

Le Sous-Comité sera informé des activités menées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au sujet du SGH depuis la dernière session.

Les points susceptibles d'être examinés ultérieurement ont également été inclus dans la proposition d'origine concernant le SGH (ST/SG/AC.10/C.4/2001/28) et les nouveaux documents ci-après ont été soumis:

ST/SG/AC.10/C.4/2002/2 (Canada, États-Unis d'Amérique et Finlande)

ST/SG/AC.10/C.4/2002/7 (EIGA)

### **4. Mise en œuvre du SGH**

À sa deuxième session, le Sous-Comité a reçu des communications écrites ou orales concernant les projets de mise en œuvre du SGH en Nouvelle-Zélande, dans l'Union européenne, en Australie, au Brésil et en Grèce (ST/SG/AC.10/C.4/4, par. 54 à 60). Le secrétariat, l'OMI et l'expert de l'Allemagne ont également évoqué sa mise en œuvre éventuelle par le biais des instruments internationaux (ST/SG/AC.10/C.4/4, par. 61 à 64). Les experts, les observateurs et les organisations internationales concernées voudront peut-être communiquer des informations nouvelles ou complémentaires au Sous-Comité. Dans ce cas, il leur est recommandé de transmettre ces informations au secrétariat par écrit, avant l'ouverture de la session.

### **5. Renforcement des capacités**

Les experts, les observateurs et les organisations internationales concernées voudront sans doute informer le Sous-Comité de toute activité ou projet de renforcement des capacités entrepris en relation avec le SGH.

### **6. Questions diverses**

Le Sous-Comité voudra peut-être examiner la demande de statut consultatif déposée par l'International Occupational Hygiene Association (IOHA) (ST/SG/AC.10/C.4/2002/11).

## **7. Adoption du rapport**

Selon la pratique établie, le Sous-Comité voudra bien adopter le rapport de sa troisième session sur la base d'un projet préparé par le secrétariat.

\* \* \*





# UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

## Conference Registration Form

*Please Print*

Title of the Conference

Date : 10-12 juillet 2002

*Sous-Comité d'experts du système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimique (SGH)*

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr.

Family Name

First Name

Mrs.

Ms.

Participation Category

Head of Delegation Member

Delegation Member

Observer Country

...

Are you based in Geneva as a representative of your permanent mission ?

YES NO (*delete non applicable*)

Observer Organization

NGO (ECOSOC Accred.)

Other (Please Specify Below)

Participating From / Until

From

Until

Document Language Preference

English

French

Other \_\_\_\_\_

Official Occupation (in own country)

Passport or ID Number

Valid Until

Official Telephone N°.

Fax N°.

E-mail Address

Permanent Official Address

Address in Geneva

Accompanied by Spouse

Yes

No

Family Name (Spouse)

First Name (Spouse)

**On Issue of ID Card**

Participant Signature

Spouse Signature

Date

**Security Use Only**

Card N°. Issued

Initials, UN Official





**Security Identification Section**

Open 08:00 – 17:00 non-stop

